



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 04 Septembre 2023 à 20 heures 30 minutes
CANTINE

Convocation par mail le 31/08/2023

Présents :

Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien

Procuration(s) :

Absent(s) : M. VIERGE Guy, M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme SOULIER Laura Marie

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ Délibérations

- Remise aux normes des ralentisseurs
- Délibération de principe chargeant le CDG de négocier un Contrat Groupe d'Assurance des risques Statutaires (CGAS) 2025-2028
- Demande de Permis d'Aménager pour le nouveau lotissement à « Bezou »
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement d'eau47 - exercice 2022
- Complément tarification cantine scolaire
- Vente parcelles boisées au « Pradous » section D 682 et 683
- Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

2/ Informations

- Achat drapeau de cérémonie
- Arrêté règlementant le cimetière
- Travaux Église
- Maison Papini, espace muséographique

3/ Échanges

- Pratique de l'escalade à Gavaudun
- Chemin des Moulins

4/ Questions diverses

1 – Délibérations :

- 2023_DE_33 : Remise aux normes des ralentisseurs

Monsieur le Maire rappelle que les 3 ralentisseurs actuels ne respectent pas les normes en vigueur et engagent la responsabilité de la commune en cas d'accident. Monsieur le Maire propose donc au conseil de refaire les ralentisseurs suivant l'offre de la société LLANAS. Le coût de remplacement est de 2 660 € HT par ralentisseur, multiplié par 3 cela fait donc un total de 7980 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_34 : Délibération de principe chargeant le CDG de négocier un Contrat Groupe d'Assurance des risques Statutaires (CGAS) 2025-2028

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de souscrire, par l'intermédiaire du Centre de Gestion, un contrat d'assurance statutaire (risque employeur) garantissant contre les risques financiers des absences pour raison de santé.

Monsieur le maire propose de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe en précisant que l'adhésion ne sera envisagée qu'une fois les résultats de la négociation connus. L'adhésion ne pourra se faire qu'après la prise d'une nouvelle délibération et signature d'une convention.

Après avoir délibéré, le Conseil est favorable à la négociation d'un contrat d'assurance par le Centre de Gestion

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_35 : Demande de Permis d'Aménager pour le nouveau lotissement à « Bezou »

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 05/06/2023, il a été décidé de déposer cette année le permis d'aménager du lotissement N° 2 sur la parcelle D307 à Bezou. Monsieur le Maire rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et que le projet choisi porte sur 14 lots, qui vont de 850 m2 à 1200 m2 environ.

Le conseil après avoir délibéré, autorise le Maire à déposer le permis d'aménager donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_36 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement d'eau47 - exercice 2022

Monsieur le Maire informe le conseil de la parution du rapport annuel sur le prix et la qualité des Services public de l'eau potable et de l'assainissement d'EAU47.

Après délibération, le conseil mandate le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par affichage papier ou électronique.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_37 : Complément tarification cantine scolaire

Monsieur le Maire indique que lors de la précédente délibération sur la tarification cantine, le tarif pour les adultes n'avait pas été précisé. Monsieur le maire propose au conseil de fixer ce tarif « adulte » à 4€. Monsieur le Maire précise aussi que les factures de cantine seront payées par

prélèvement automatique, procédure gratuite pour la municipalité et les usagers, qui facilite la gestion. Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le règlement de la cantine présenté par Madame Angélique Gosset.

Après avoir délibéré, Le conseil approuve le règlement et donne tout pouvoir à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_38 : Vente parcelles boisées au « Pradous » section D 682 et 683

Monsieur le Maire indique que Monsieur Simon YVERT souhaite acquérir les 2 parcelles D682 et D683. Le prix par hectare (fixé lors du conseil du 03 octobre 2022) est de 3300€. Le prix de vente total des 2 parcelles sera donc de 1438.80 €.

Après avoir délibéré, Le conseil donne tout pouvoir à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à la vente des parcelles à monsieur Simon YVERT.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_39 : Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

Monsieur le maire indique au conseil que les opérateurs de communication dispose d'un droit de passage sur le domaine public et cette occupation donne droit au versement de redevances aux gestionnaires ou propriétaires du domaine public. Monsieur le maire propose au conseil de fixer la redevance au tarif plafond prévu par les dispositions du code des postes et télécommunications.

Le tarif 2023 se décompose ainsi :

- 62.60 €/ km pour l'aérien
- 46.95€ / km de fourreau pour le souterrain
- 31.30€ /m² pour l'emprise au sol

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Echanges :

- Pratique de l'escalade à Gavaudun Monsieur le Maire rappelle l'importance de la pratique de l'escalade qui participe fortement à faire connaître Gavaudun. La proposition d'achat de la falaise étant restée sans suite, il propose de faire une convention avec la propriétaire sachant qu'elle en a signé une avec les pompiers qui viennent pratiquer régulièrement. Par cette convention, la gestion et l'entretien du site serait à la charge de la commune permettant ainsi à la propriétaire d'être déchargée de toute responsabilité.

Madame Claudie Blot, propriétaire du site, confirme avoir signé une convention avec les pompiers mais n'en fera pas d'autres.

- Chemin des moulins : Monsieur Thierry Bousquet indique qu'une convention a été signée pour permettre au chemin des moulins de ne plus emprunter la route entre la grotte des lépreux et le moulin des forges.

D'autres conventions ne sont plus valables (changement de propriétaire) et doivent être refaites. Monsieur Thierry Bousquet propose que la passerelle au niveau de la grotte des lépreux soit démontée car en très mauvais état. Le conseil est favorable à la suppression de la passerelle. Des protections doivent être installées pour limiter les risques de chutes aux abords du moulin des forges.

3 – Informations :

- **Achat drapeau cérémonie** : Monsieur le Maire indique qu'un nouveau drapeau pour les cérémonies a été acheté et que le coût se monte à 1200€. L'ancien drapeau était trop détérioré pour être sauvé.
- **Arrêté règlementant le cimetière** : Madame Angélique Gosset indique que le règlement est à l'impression et pourra prochainement être affiché.
- **Travaux Eglise** : Monsieur Thierry Bousquet indique que les travaux de nettoyage / remaniage des toits de l'église sont terminés. Les vitraux seront prochainement remis en état par la société « Atelier du vitrail »
- **Maison Papini, espace muséographique** : Monsieur le maire indique que l'acte notarié pour l'achat de la maison a été signé cet été. Le Maire rappelle que la maison doit accueillir la mairie, le bureau de poste et un bureau d'information touristique. L'étude indispensable à la demande de subventions a été budgétisée et sera confiée à l'équipe Rouzaud / Auréjac qui possède les compétences pour l'aménagement et l'étude muséographique et travaille déjà pour la région sur d'autres projets du même type.
- **Pistes forestières** : Monsieur le maire indique que la piste limitrophe entre Paulhiac et Gavaudun sera remise en état. Les frais seront partagés entre les 2 communes (540 € pour Gavaudun)

4/ Questions diverses :

- Commission de contrôle liste électorale : Monsieur Thierry Bousquet indique que les membres de la commission doivent être renouvelés. Un conseiller municipal doit en faire partie. Madame Pauline Gajac se propose de remplacer Monsieur Guy Vierge dans cette commission.
- Route : Madame Claudie Blot signale qu'un panneau de limitation de vitesse est descellé sur la route de la cambe de l'homme (au départ de la route côté Gavaudun).
- Fibre : Madame Claudie Blot demande à quelle date la fibre sera opérationnelle. Monsieur le Maire indique que la prévision est la couverture de la commune pour la fin de l'année. Les opérateurs contactent individuellement les habitants dès que le raccordement est possible.
- Gestion du château : Madame Claudie Blot demande ou en est l'appel d'offre pour la gestion du château. Monsieur le Maire indique que la DSP est en cours de rédaction et sera terminée pour la fin de l'année après vérification par le service juridique. Monsieur le Maire rappelle qu'une délégation de service public est indispensable à la gestion d'un bien public, répond à des règles bien précises, doit garantir que les responsabilités soient clairement définies et une gestion équitable du bien public. Monsieur le Maire indique que l'association du château pourra répondre à l'appel d'offre et qu'il n'est pas question de la fermeture du château.
- Madame Angélique Gosset indique que la gestion de la cantine par une association présente les mêmes irrégularités. En effet ce service, compétence obligatoire de la mairie, a été confié à une association depuis longtemps par facilité mais en dehors des règles légales. La reprise de la gestion de la cantine par la mairie régularise donc la situation.

M. le Maire lève la séance à 22 h 40